

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 35

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Le Maire

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : FÊTES TRADITIONNELLES - Fixation du montant du droit d'accès pour l'édition 2019.

Depuis les attentats de 2016, la Ville a mis en œuvre des mesures de sécurité renforcées à l'occasion des Fêtes de Bayonne : périmètre gardienné, vidéosurveillance systématique, contrôle des sacs aux entrées. Si ces dispositions permettent incontestablement de renforcer la sécurité des festayres, elles ont aussi un coût très élevé, bien trop important pour les seuls contribuables bayonnais. Pour cette raison, et afin de pouvoir pérenniser les Fêtes, la Ville a décidé d'instituer pour l'édition 2018, du vendredi au dimanche, un droit d'entrée tout en conservant la gratuité pour les habitants et pour les professionnels travaillant dans Bayonne.

Tous les bilans établis à l'issue de l'événement, par les service de l'Etat, les secours, les forces de sécurité, la commission extra-municipale des Fêtes, les cafetiers et restaurateurs, ont montré la pertinence du dispositif : moins d'infractions constatées, une baisse des interventions des secours et un bilan financier probant, avec un coût diminué de quelques 750 000 € pour les Bayonnais.

Compte tenu de ces résultats et de la permanence d'une menace terroriste, la Ville envisage de reconduire, en 2019, le dispositif mis en place pour l'édition 2018 des Fêtes.

Il est donc demandé au conseil municipal de fixer à 8 € le tarif du droit d'accès au périmètre des Fêtes de Bayonne à compter du vendredi 26 juillet 2019, 10h.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS (avec mandat), ARTIAGA votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE votent contre.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER votent contre.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne